

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 6 février 2023
N° CD-2023-1-12-1
N° applicatif 5317

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service dialogue de gestion financière

Service consulté

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le fonctionnement des collèges publics d'Alsace.

Ce rapport propose des dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges publics d'Alsace pour des frais d'entretien, de réparation, les surcoûts des dépenses de viabilisation, des dépenses exceptionnelles et l'acquisition d'équipements spécifiques.

Au total, 1 305 318,86 € sont proposés dans ce rapport pour accompagner les collèges publics d'Alsace.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace d'un montant total de 1 305 318,86 €, telles que détaillées ci-après :

1. POUR COUVRIR LES FRAIS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 37 710,46 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques.

2. POUR COUVRIR LE SURCOUT DES DEPENSES DE VIABILISATION (CHAUFFAGE, ELECTRICITE, EAU)

Les collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sollicitent des dotations de fonctionnement complémentaires pour couvrir les dépenses de viabilisation.

29 collèges du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont sollicité un complément pour couvrir les dépenses de viabilisation 2022, et 1 collège du Haut-Rhin pour les dépenses de viabilisation 2021.

Il est ainsi proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation et faire face à l'augmentation du coût de l'énergie dès 2022, à hauteur de 1 262 800 €.

3. POUR COUVRIR DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires pour couvrir les dépenses exceptionnelles à hauteur de 4 808,40 €.

4. PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DU COLLEGE ADELAIDE DE HAUVAL DE FERRETTE DANS LE CADRE DU PARCOURS ARTISTIQUE

Le collège Adélaïde de Hautval de Ferrette bénéficie d'un parcours artistique mené par l'Orchestre symphonique de Mulhouse (OSM) sur l'année scolaire en cours 2022/2023, dans le cadre du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et cet orchestre. 120 élèves de 6ème sont concernés, répartis en 3 classes. L'objectif de ce parcours est de sensibiliser les jeunes à la musique classique et de leur faire pratiquer le chant, via des ateliers de découverte des instruments et un spectacle axé sur la pratique vocale. Un projet de restitution finale est fixé en mai 2023 au Théâtre de la Sinne à Mulhouse.

Le calendrier proposé par l'OSM nécessiterait 3 allers/retours en bus pour les 120 élèves : 1 déplacement à La Filature à Mulhouse pour assister à un spectacle et 2 déplacements pour la répétition générale et le jour de la restitution.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le principe de versements de dotations de fonctionnement complémentaires au collège public Adélaïde de Hautval à Ferrette dans le cadre du parcours artistique mené par l'Orchestre symphonique de Mulhouse, afin de prendre en charge les frais de transport, à hauteur des frais engagés, sur présentation des justificatifs.

5. PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UNE CLASSE D'UN COLLEGE PUBLIC D'ALSACE D'UN MATCH DE VOLLEY

La Collectivité européenne d'Alsace parrainera le match du Volley Mulhouse Alsace contre Le Cannet, le 21 janvier 2023.

Le club souhaite thématiser la soirée sur le « trinational » et inviter 3 classes de collèges à assister au match : 1 classe française, 1 classe allemande et 1 classe suisse. Ces classes seraient regroupées dans une tribune avec des drapeaux des trois pays.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le principe de versements de dotations de fonctionnement complémentaires, au collège public d'Alsace participant au match du Volley Mulhouse Alsace contre Le Cannet le 21 janvier 2023, afin de prendre en charge les frais de transport, à hauteur des frais engagés, sur présentation des justificatifs.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à divers collèges publics et privés sous contrat des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 1 305 318,86 € :
 - 37 710,46 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 1 262 800 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
 - 4 808,40 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	1 305 318,86 €
TOTAL					1 305 318,86 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics d'Alsace en une seule fois.

- d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport du collège Adélaïde de Hautval à Ferrette dans le cadre du parcours artistique mené par l'Orchestre symphonique de Mulhouse. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
- Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche T81 – natana (1065) 65-655111-221.
- d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport du collège public d'Alsace participant au match du Volley Mulhouse Alsace contre Le Cannet le 21 janvier 2023. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
- Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche T81 – natana (1065) 65-655111-221.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY